

Deux jours pour cerner les contours de la relation entre l'Église et l'État, si importante au XIX^e siècle, période pendant laquelle le protestantisme se fracture dans les cantons romands.

Il était une fois la religion en pays romand

Nadine Richon

Un colloque organisé à l'UNIL, en collaboration avec l'UNIGE, se penche sur « la fracture religieuse » qui a scindé le protestantisme vaudois, neuchâtelois et genevois : d'une part ceux qui ne veulent rien changer et se satisfont d'être du côté du pouvoir comme durant l'Ancien Régime et la Réforme et, de l'autre, des croyants qui se réclament d'un protestantisme de rupture avec l'État, eux qui ont dans leurs rangs plusieurs héritiers de familles huguenotes persécutées par la royauté française. Ces gens qui se sont accrochés à leur identité protestante pour survivre en terre catholique hostile rêvent de repeindre la Suisse romande aux couleurs de la piété, de combattre un protestantisme institutionnalisé pour revivifier la foi et tenir ainsi un rôle essentiel dans la société.

Cette fonction leur est déniée par un État radical en pleine ascension qui mise de plus en plus sur les laïques. Dans les campagnes vaudoises minées par la pauvreté, on compte sur un Conseil d'État entièrement radical, élu en 1845, pour engager une redistribution plus efficace que l'action caritative religieuse qui sacralise la responsabilité individuelle. À Genève, c'est le radical Henri Fazy qui sera à l'origine de la loi de 1907 : adoptée avec le soutien notable de catholiques majoritaires dans le canton depuis 1860, elle instaure la séparation de l'Église et de l'État (plus aucun culte n'est subventionné), donc la laïcité.

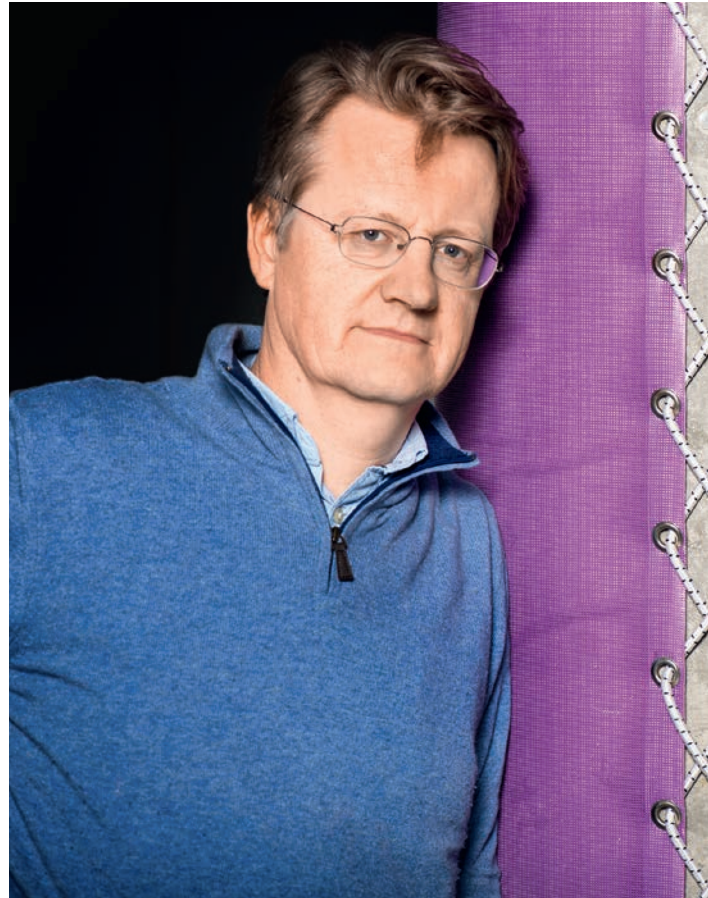
Violence intraconfessionnelle

« Dans le contexte actuel de recharge religieuse, il nous paraît important d'explorer ces dynamiques de fracture sociale sous un angle qui ne soit pas uniquement confessionnel, mais aussi politique, économique et culturel, pour mieux appréhender les risques éventuels de se diriger à nouveau vers ce type de conflits », estime Christian Grosse, historien des religions à l'UNIL. Avec son collègue Jean-Pierre Bastian, professeur émérite de sociologie des religions à l'Université de Strasbourg, il veut

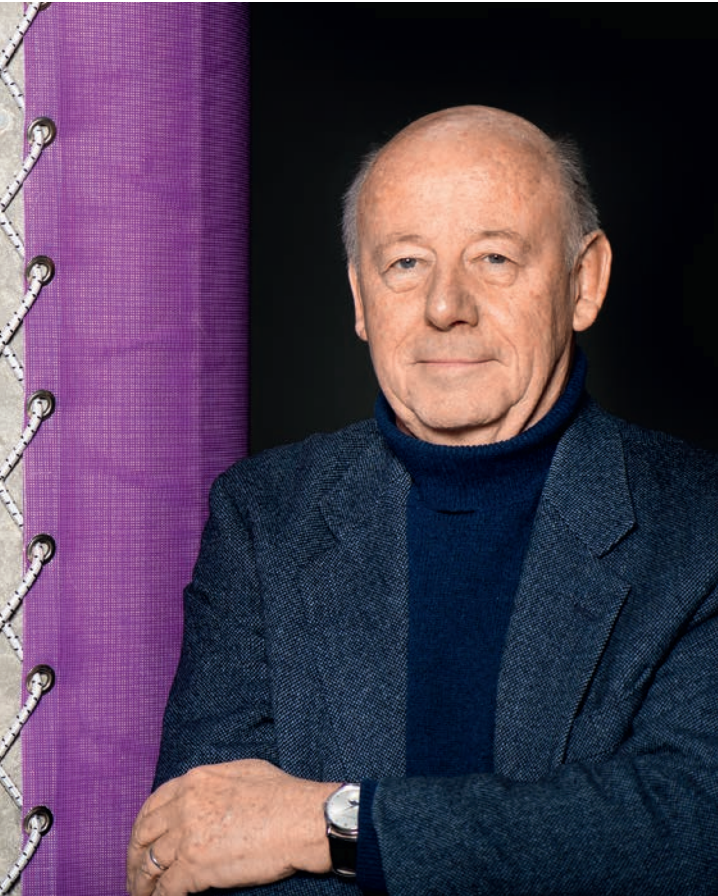
mettre l'accent sur ce XIX^e siècle romand déserté par les historiens du protestantisme afin de susciter des travaux dans ce domaine. En terre vaudoise, le souvenir d'une violence intraconfessionnelle intense semble avoir été refoulé. Dans son ouvrage intitulé *La fracture religieuse vaudoise 1845-1966* (Labor et Fides, 2016), Jean-Pierre Bastian (originaire de Lutry) raconte les sévices subis par les « mômiers », ces protestants dont la ferveur agaçait horriblement les croyants restés fidèles à l'Église nationale placée sous l'égide de l'État radical.

Les radicaux emmenés par Henri Druey (1799-1855) n'entendent pas aller comme à Genève vers la séparation entre Église et État et restent persuadés, dans la continuité de l'administration bernoise, qu'il appartient à l'État de canaliser la spiritualité dans l'Église uniquement (hors de tout projet social autonome).

On peut penser que la laïcité vise, notamment, à préserver l'État de l'emprise religieuse tout en laissant les religions s'exprimer socialement (dans le respect de l'ordre public). Ce qui rejoint par d'autres moyens la visée radicale, estime Christian Grosse, puisque le projet de Druey était de « contenir le sentiment religieux dans de sages limites » ; quitte à instrumentaliser la religion pour « entretenir l'adhésion à l'État et l'unité sociale », à la manière finalement de la Réforme et de l'Ancien Régime, quand les cultes intégraient une prière pour les souverains. Hier (et aujourd'hui peut-être face à certaines revendications), le sentiment prévaut que les passions religieuses peuvent mettre le feu à la société...



Dès 1826 et son *Mémoire en faveur de la liberté des cultes*, le théologien Alexandre Vinet (1797-1847), lui-même descendant d'immigrés huguenots, « théorise et justifie la séparation » dans un contexte où le Canton de Vaud interdit tout acte de culte en dehors des temples. Vinet se pose ainsi comme un opposant libéral à son contemporain radical Henri Druey. Ce dernier demande aux pasteurs de lire en chaire, le dimanche 3 août 1845, une proclamation engageant les électeurs à voter en faveur de la nouvelle Constitution (qui sera acceptée le 10 août). Pour l'écrasante majorité de ces religieux, c'est la goutte d'eau qui fait déborder le vase. Jusqu'à la réconciliation qui n'advient qu'en 1966, le protestantisme



Christian Grosse (à g.) et Jean-Pierre Bastian analysent au sein du protestantisme romand la fracture issue du premier seuil de sécularisation entre 1840 et 70.
F. Imhof © UNIL

Les « libristes » (surnommés péjorativement « mô-miers ») n'entendent pas se laisser confiner, ils ont un projet religieux ambitieux que le professeur Bastian résume ainsi : « On ne naît pas chrétien, on le devient par choix et conversion. » Il s'agit dès lors d'éduquer le peuple et d'évangéliser les âmes par toutes sortes de moyens très visibles : la peinture, la littérature, l'action philanthropique et humanitaire, l'éducation... À Lausanne, c'est par exemple la création de l'École Vinet qui prépare une élite féminine à œuvrer au projet d'évangélisation et de moralisation de la société. Une première femme pasteur sera consacrée en 1935, dans le cadre de l'Église libre : Lydia von Auw pourra dès lors mener sa carrière, comme ses collègues masculins.

Au nombre des femmes libristes, le professeur Bastian cite Charlotte Olivier, médecin à la

mine sévère à qui l'on doit une victoire sur la tuberculose, ou encore Madame de Gasparin, fondatrice de l'école d'infirmières de La Source à Lausanne, dont les récits illustrent l'enthousiasme militant de ces croyants qui se recrutent d'abord dans la haute bourgeoisie, voire l'aristocratie, et dont la piété contamine leurs employés, femmes de chambre, cuisinières, cochers ou serruriers. Christian Grosse souligne « la créativité intellectuelle et culturelle » de ce mouvement qui ouvre aussitôt, en 1847, une Faculté de théologie, au chemin des Cèdres à Lausanne : rénovée en 2016, cette somptueuse bâtisse abrite

aujourd'hui le siège de l'Église évangélique réformée vaudoise (héritière de... l'Église nationale et de l'Église libre). L'Église libre, qui s'attire les foudres des protestants orthodoxes, reste minoritaire (entre 4000 et 5000 adhérents vaudois et majoritairement des adhérentes) mais occupe l'espace avec des chapelles disséminées dans une quarantaine de communes du canton et un activisme qui finira par s'éteindre au tournant des années 60 avec ce que les spécialistes nomment « le deuxième seuil de sécularisation », autrement dit la « désinstitutionnalisation » de la religion, une évolution à laquelle les libristes auront contribué à leur façon.

La (non) religion aujourd'hui

Qui sont leurs héritiers actuels ? Sur le plan idéologique, précise Christian Grosse, ce sont les évangéliques (environ 5 % de la population sur le plan suisse et vaudois) mais sans la fertilité intellectuelle et la perspective critique de l'ancienne élite libriste. Au moment de la fusion, en 1966, le pasteur André Bovon (1902-1971), président du Conseil synodal, passe encore pour le « septième conseiller d'État » tant l'Église nationale réformée est associée aux Autorités radicales ; aujourd'hui, le Canton de Vaud continue de vouloir réguler des institutions religieuses en perte de vitesse puisque 30 % de la population se déclare désormais sans aucune affiliation de ce type. Les protestants historiques (95 % de la population au XIX^e siècle, 77 % encore en 1966) sont tombés à 25 %. D'où notre difficulté, désormais, à appréhender des phénomènes religieux qui ne sont plus au centre de nos préoccupations politiques. Ce colloque universitaire est l'occasion de rappeler que la religion, même marginalisée, n'est jamais un élément anodin et qu'il reste donc intéressant pour nous d'en étudier les impacts culturels et sociaux.

vaudois sera alors divisé entre Église nationale soumise à l'État et Église libre inspirée par le mouvement européen du Réveil protestant (un tel schisme apparaît également à Neuchâtel, dans le sillage d'un Ferdinand Buisson, alors réfugié en Suisse et l'un des futurs pères de la loi française de séparation de l'Église et de l'État de 1905). Commence alors une période délicate pour l'Église nationale réformée, qui va durer jusqu'en 1890 : privée de la majorité de ses pasteurs entrés en dissidence, elle est obligée d'engager du personnel à l'étranger et souvent insuffisamment formé.